

## Décision du Maire n° 2025/13

=====

**Objet : Résiliation anticipée de la convention avec l'INFREP de mise à disposition de locaux situés dans l'espace Aden, 15 rue du Travail à Le Teil**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire, notamment concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la convention signée avec la société « Institut National de Formation et de Recherche sur l'Education Permanent (INFREP) concernant la mise à disposition de locaux situés dans l'Espace Aden, bâtiment A 15 rue du travail pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Vu la demande de l'INFREP en date du 26 février 2025 sollicitant la commune en vue d'une résiliation anticipée de la convention de mise à disposition en raison de la perte de marchés de formation ;

**Monsieur le Maire,  
DÉCIDE**

**D'APPROUVER**, à la demande de l'INFREP, la résiliation anticipée de la convention susvisée de mise à disposition de locaux au sein de l'Espace ADEN, à la date du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Fait à Le Teil, le 31 mars 2025,  
Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,  
**Olivier PEVERELLI**

